



Vingt-sixième session

Nairobi, 8-12 mai 2017

Points 2 et 4 de l'ordre du jour provisoire*

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Annotations à l'ordre du jour provisoire

Note du secrétariat

Point 1

Ouverture de la session

1. La vingt-sixième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sera ouverte le lundi 8 mai 2017, à 10 heures, par le Président du Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session ou, en son absence, par l'un des autres membres du Bureau de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration. La liste des membres actuels du Conseil d'administration figure à l'annexe I de la présente note.

Point 2

Élection du Bureau

2. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration élit un président, trois vice-présidents et un rapporteur. La répartition géographique des membres du Bureau élus aux précédentes sessions du Conseil d'administration est indiquée dans l'annexe II à la présente note.

Documentation

Annotations à l'ordre du jour provisoire (HSP/GC/26/1/Add.1 : par. 2 et 3 de l'annexe III)
(pour décision)

Point 3

Vérification des pouvoirs des représentants

3. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les pouvoirs des représentants des membres du Conseil d'administration doivent être communiqués au Directeur exécutif au plus tard avant la fin de la 1^{re} séance de la session du Conseil d'administration. Le Bureau doit alors les examiner et faire rapport sans retard au Conseil d'administration.

Point 4

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa vingt-sixième session et décidera ensuite de l'organisation des travaux de la session. L'ordre du jour provisoire a été approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session, tenue à Nairobi

* HSP/GC/26/1.

du 17 au 23 avril 2015. Une note du Directeur exécutif proposant des dispositions organisationnelles pour la vingt-sixième session figure à l'annexe III de la présente note, tandis que la proposition d'organisation et de calendrier des travaux de la session est présentée à l'annexe IV.

Documentation

Ordre du jour provisoire (HSP/GC/26/1) (pour décision)

Annotations à l'ordre du jour provisoire (HSP/GC/26/1/Add.1)

Liste des documents dont est saisi le Conseil d'administration (HSP/GC/26/INF/1) (pour information)

Point 5

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Directeur exécutif fera rapport au Conseil d'administration au sujet notamment de l'exécution du mandat et du programme de travail d'ONU-Habitat ainsi que de l'application des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses sessions précédentes.

Documentation

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/2)

Rapport du groupe de travail sur le programme et le budget : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/2/Add.1)

Rapport sur les futures sessions du Forum urbain mondial : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/2/Add.2)

Activités conjointes dans le domaine de l'environnement urbain : rapport d'activité conjoint des directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/GC/26/2/Add.3)

Coopération avec les institutions et organismes du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/2/Add.4)

Point 6

Examen des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

6. La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) s'est tenue à Quito du 17 au 20 Octobre 2016. Le document final de la Conférence, intitulé « Nouveau Programme pour les villes », reconnaît le rôle d'ONU-Habitat dans sa mise en œuvre. En outre, dans sa résolution 25/5 du 23 avril 2015 relative à l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains aux travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et au rôle des comités nationaux d'Habitat dans sa préparation et sa mise en œuvre, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur l'application de cette résolution et sur les textes issus d'Habitat III. Le Conseil d'administration sera par conséquent saisi d'un rapport du Directeur exécutif sur l'appui d'ONU-Habitat aux travaux d'Habitat III et aux textes issus de la Conférence.

Documentation

Examen des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (HSP/GC/26/4)

Report of the United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III) (HSP/GC/26/INF/5)

Point 7**Dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration**

7. Conformément à la résolution 20/21 adoptée le 8 avril 2005 par le Conseil d'administration, le Bureau du Conseil d'administration choisit le thème spécial des sessions du Conseil sur la base des conseils du Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents. Le Conseil d'administration sera par conséquent saisi d'un rapport du Directeur exécutif sur ce thème spécial à sa vingt-sixième session.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif relatif au dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration (HSP/GC/26/5)

Point 8**Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019**

8. Le programme de travail d'ONU-Habitat est en phase avec le cycle budgétaire de l'ensemble du système des Nations Unies. Le programme de travail pour 2016-2017 prendra donc fin le 31 décembre 2017. En conséquence, le Directeur exécutif présentera au Conseil d'administration, pour qu'il l'examine à sa vingt-sixième session, un projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

Documentation

Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019 : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/6) (pour décision)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : note du secrétariat (HSP/GC/26/6/Add.1) (pour décision)

Cadre stratégique révisé pour la période 2018-2019 : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/6/Add.2) (pour décision)

Projet révisé de Plan stratégique pour la période 2014-2019 : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/26/6/Add.3) (pour décision)

Status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as at 1 March 2017: note by the secretariat (HSP/GC/26/INF/6) (pour information)

Implementation of the strategic plan for the period 2014-2019: interim report of the Executive Director (HSP/GC/26/INF/7) (pour information)

Point 9**Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session**

9. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour provisoire de sa vingt-septième session et décidera de la date et des autres dispositions à prendre en vue de cette session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et autres dispositions à prendre en vue de la vingt-septième session du Conseil d'administration (HSP/GC/26/7) (pour décision)

Point 10**Questions diverses**

10. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, devraient retenir son attention.

Point 11

Adoption du rapport de la session

11. Conformément au paragraphe 7 de la section I.A de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration adoptera le rapport sur les travaux de sa vingt-sixième session, qu'il présentera à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Point 12

Clôture de la session

12. Le Conseil d'administration devrait terminer ses travaux le vendredi 12 mai 2017 à 14 heures.

Annexe I

Composition du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 1^{er} janvier 2017 (58 membres)^a

<p>États d'Afrique (16)</p> <p>Afrique du Sud (2019) Angola (2019) Bénin (2020) Égypte (2018) Gabon (2018) Ghana (2018) Kenya (2019) Libye (2020) Madagascar (2020) Maurice (2020) Nigéria (2019) République démocratique du Congo (2018) Sénégal (2018) Somalie (2020) Tchad (2019) Zimbabwe (2018)</p> <p><i>Aucun siège vacant</i></p>	<p>États d'Europe occidentale et autres États (13)</p> <p>Allemagne (2019) États-Unis d'Amérique (2018) Finlande (2018) France (2020) Israël (2019) Norvège (2020) Suède (2019) États-Unis d'Amérique (2018)</p> <p><i>Six sièges vacants</i></p>
<p>États d'Amérique latine et des Caraïbes (10)</p> <p>Argentine (2018) Brésil (2019) Chili (2019) Colombie (2020) Équateur (2018) Guatemala (2018) Mexique (2019) Paraguay (2020) Uruguay (2018)</p> <p><i>Un siège vacant</i></p>	<p>États d'Asie-Pacifique (13)</p> <p>Arabie saoudite (2019) Bahreïn (2019) Chine (2020) Inde (2019) Indonésie (2018) Iran (République islamique d') (2018) Iraq (2018) Japon (2018) Malaisie (2019) République de Corée (2020) Sri Lanka (2020) Turkménistan (2019)</p> <p><i>Un siège vacant</i></p>
<p>États d'Europe orientale (6)</p> <p>Croatie (2020) Fédération de Russie (2018) Géorgie (2019) Serbie (2019) Slovaquie (2018) Tchéquie (2020)</p> <p><i>Aucun siège vacant</i></p>	

^a Le mandat expire au 31 décembre de l'année indiquée. Les informations figurant dans ce tableau ont été communiquées par le Conseil économique et social.

Annexe II

Répartition géographique des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
1978	Première	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi) États d'Europe orientale (Pologne) États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Asie (Philippines)
1979	Deuxième	États d'Afrique (Kenya)	États d'Asie (Pakistan) États d'Amérique latine (Mexique) États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Europe orientale (Pologne)
1980	Troisième	États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Afrique (Nigéria) États d'Asie (Iraq) États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1981	Quatrième	États d'Asie (Philippines)	États d'Afrique (Lesotho) États d'Europe orientale (Hongrie) États d'Europe occidentale et autres États (République fédérale d'Allemagne)	États d'Amérique latine (Jamaïque)
1982	Cinquième	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Asie (Sri Lanka) États d'Amérique latine (Jamaïque) États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Afrique (Égypte)
1983	Sixième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Zambie) États d'Europe orientale (Bulgarie) États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Asie (Bangladesh)
1984	Septième	États d'Afrique (Gabon)	États d'Asie (Inde) États d'Amérique latine (Chili) États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)
1985	Huitième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Tunisie) États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Hongrie)	États d'Europe occidentale et autres États (Grèce)
1986	Neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)	États d'Afrique (Kenya) États d'Asie (Bangladesh) États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
1987	Dixième	États d'Europe orientale (Bulgarie)	États d'Asie (Indonésie) États d'Amérique latine (Colombie) États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Kenya)
1988	Onzième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Botswana) États d'Amérique latine (Brésil) États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	États d'Europe orientale (Pologne)
1989	Douzième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Gabon) États d'Europe orientale (Hongrie) États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Asie (Sri Lanka)
1991	Treizième	États d'Afrique (Zimbabwe)	États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Union soviétique) États d'Amérique latine (Brésil)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
1993	Quatorzième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Ouganda) États d'Asie (Philippines) États d'Europe orientale (Roumanie)	États d'Amérique latine (Chili)
1995	Quinzième	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Asie (Indonésie) États d'Amérique latine (Venezuela) États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni)	États d'Afrique (Cameroun)
1997	Seizième	États d'Asie (Bangladesh)	États d'Afrique (Kenya) États d'Amérique latine (Mexique) États d'Europe occidentale et autres États (Norvège)	États d'Europe orientale (Roumanie)
1999	Dix-septième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Sénégal) États d'Europe orientale (Bulgarie) États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Asie (Iran, République islamique d')
2001	Dix-huitième	États d'Afrique (Algérie)	États d'Asie (Bangladesh) États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)
2003	Dix-neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi) États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
2005	Vingtième	États d'Europe orientale (République tchèque)	États d'Asie (Philippines) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Afrique (Nigéria)
2007	Vingt et unième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Ouganda) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)
2009	Vingt-deuxième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Zambie) États d'Europe orientale (République tchèque) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Asie (Pakistan)
2011	Vingt-troisième	États d'Afrique (Rwanda)	États d'Asie (Chine) États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Chili)	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)
2013	Vingt-quatrième	États d'Afrique (Nigéria)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Asie-Pacifique (Bangladesh)	États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)
2015	Vingt-cinquième	États d'Europe orientale (Slovaquie)	États d'Afrique (Ghana) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne) États d'Asie-Pacifique (Inde)	États d'Amérique latine (Uruguay)

En vertu du principe de roulement géographique prévu au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les groupes régionaux suivants devraient présenter des candidats aux postes à pourvoir pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration :

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2017	Vingt-sixième	États d'Asie-Pacifique	États d'Afrique États d'Europe occidentale et autres États États d'Amérique latine	États d'Europe orientale

Annexe III

Proposition de dispositions organisationnelles pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Note du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif soumet à l'examen du Conseil d'administration les dispositions organisationnelles ci-après, pour assurer le bon déroulement de ses travaux durant sa vingt-sixième session. Ces dispositions sont conformes aux recommandations formulées dans la résolution 20/21 concernant l'organisation et les thèmes des futures sessions du Conseil d'administration, demandant au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, en sa qualité d'organe subsidiaire intersessions du Conseil, de formuler de nouvelles recommandations destinées à améliorer la structure et l'organisation des sessions du Conseil, à partir de la vingt et unième session. À sa vingt-troisième réunion, le 7 décembre 2006, le Comité a adopté, pour la vingt et unième session et toutes les sessions suivantes, les propositions reproduites dans la présente note, qui concernent en particulier le segment de haut niveau, le dialogue et le thème spécial.

A. Bureau

2. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, élus compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable et de roulement entre les groupes régionaux. La répartition géographique des membres du Bureau lors des précédentes sessions du Conseil est présentée à l'annexe II.

3. Comme le prévoit l'article 18, l'un des vice-présidents est désigné pour présider le Comité plénier mentionné au paragraphe 17 ci-dessous. Les deux autres vice-présidents assistent directement le président dans ses fonctions en séance plénière et à la présidence du Comité de rédaction spécial mentionné au paragraphe 18 ci-dessous.

B. Séances plénières

4. Suite aux consultations menées avec le Bureau, il est recommandé de diviser les travaux des séances plénières en deux segments : premièrement, un segment de haut niveau où interviendraient essentiellement les ministres et autres chefs de délégation et qui se tiendrait les deux premiers jours; et deuxièmement, un dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui serait organisé le troisième jour. On notera qu'une partie de la séance de la matinée du premier jour sera consacrée aux questions d'organisation.

C. Segment de haut niveau

5. Il est suggéré que le segment de haut niveau concentre ses discussions sur le thème retenu pour la session et le document thématique correspondant, ainsi que sur les aspects se rapportant au point 5 de l'ordre du jour provisoire (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination) et au point 8 (Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019).

6. Il convient peut-être de rappeler que dans sa résolution 20/21, le Conseil d'administration a décidé que le thème du dialogue devait établir un lien entre le segment de haut niveau et le dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat et assurer la cohérence du débat politique en plénière.

7. Pour que les 60 à 80 délégations qui participent normalement aux sessions du Conseil d'administration puissent exprimer leurs vues, il est recommandé, pour le segment de haut niveau, que chaque délégation limite son temps de parole à cinq minutes maximum et que cette limite soit strictement respectée.

8. Lorsque sera établie la liste des orateurs pour le segment de haut niveau, la préséance sera accordée aux ministres et vice-ministres, suivis par les autres chefs de délégation. Un nombre limité de représentants d'autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat pourront ensuite prendre la parole, conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur.

D. Dialogue avec les autorités locales et autres partenaires

9. Il conviendrait de rappeler que, comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12, le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses prochaines sessions, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans ses délibérations.

10. Conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 20/21, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, en consultation avec le Comité des représentants permanents, a conseillé au Bureau du Conseil d'administration de choisir le thème de la vingt-sixième session après la clôture des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

11. En vertu des résolutions susmentionnées et dans le but d'améliorer la participation et la contribution des autorités locales et des autres partenaires aux travaux du Conseil et de parvenir à la réalisation des objectifs communs, à savoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés dans le document final du Sommet mondial de 2005, des dispositions ont été prises pour organiser, en séance plénière lors du troisième jour, un dialogue avec les autorités locales et les autres partenaires (voir annexe IV). Ce dialogue sur le thème susmentionné se déroulera sous la forme qui avait été adoptée par le Comité II de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), organisée à Istanbul du 3 au 14 juin 1996, pour donner aux représentants des groupes de partenaires l'occasion de faire une présentation de fond, qui sera suivie d'un dialogue ou d'une discussion entre les gouvernements et les partenaires concernant ces présentations.

12. À cette fin, les autorités locales et les autres partenaires sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat un résumé écrit de leur présentation, afin qu'il puisse être distribué à tous les participants avant la session.

13. Les présentations faites par les représentants des autorités locales et des autres partenaires devront être le fruit de consultations menées par ces groupes avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, le secteur privé, les professionnels, les chercheurs et les syndicats. Des dispositions seront prises pour que les autorités locales et chaque groupe de partenaires puissent, s'ils le désirent, mener des consultations à Nairobi immédiatement avant la tenue de la session ou à tout autre moment, à un endroit de leur choix.

14. Des informations détaillées sur l'organisation du dialogue seront fournies ultérieurement.

E. Résumé du président

15. À l'issue du segment de haut niveau et du dialogue, le président préparera, sur la base des délibérations de ces deux séances plénières, un résumé des principales questions soulevées dans le cadre du segment de haut niveau et des conclusions tirées ou des recommandations issues du dialogue. Ce résumé devra refléter la teneur des discussions ainsi que les principales positions exprimées au cours de ces deux segments; il sera soumis en plénière pour approbation. Tout projet de résolution, découlant éventuellement des débats des deux séances plénières, sera renvoyé au Comité de rédaction pour suite à donner.

16. Une fois approuvées par le Conseil d'administration comme étant le reflet exact des débats du segment de haut niveau et du dialogue, et suite aux délibérations nécessaires, les conclusions et recommandations du président serviront de lignes directrices pour les actions de suivi des gouvernements, des autorités locales, d'autres partenaires et du secrétariat, en particulier à l'appui des domaines d'activité prioritaires du programme de travail d'ONU-Habitat.

F. Comité plénier de la session

17. Compte tenu de l'organisation des travaux des précédentes sessions du Conseil d'administration et des recommandations ci-dessus concernant les travaux en séance plénière, le Conseil d'administration souhaitera peut-être créer un comité plénier de la session qui serait chargé d'examiner en détail les points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour.

G. Comité de rédaction

18. À sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration a créé, à titre officieux, un comité de rédaction spécial à composition non limitée, présidé par l'un des vice-présidents, pour procéder à l'examen préalable des projets de résolution présentés par les délégations en vue de les fusionner, les faire concorder ou les clarifier, avant que le Conseil d'administration ne les examine dans une plénière. Le Conseil jugera peut-être bon de poursuivre cette pratique, largement créditée d'avoir

contribué à l'efficacité des travaux. Le rapport du comité de rédaction serait d'abord renvoyé au Comité plénier pour approbation, avant son adoption finale par le Conseil d'administration.

H. Proposition de calendrier des travaux et points à l'ordre du jour

19. Une proposition d'organisation et de calendrier des travaux de la session est présentée à l'annexe IV, et une liste des documents établis en vue de la session et des points correspondants de l'ordre du jour figure à l'annexe VI.

Annexe IV

**Proposition d'organisation et de calendrier des travaux
pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration
d'ONU-Habitat, Nairobi, 8-12 mai 2017**

<i>Jour/date</i>	<i>Moment</i>	<i>Plénière</i>	<i>Comité plénier</i>	<i>Comité de rédaction</i>
Lundi 8 mai	Matin	<i>Ouverture de la session</i>		-
		Questions d'organisation : Segment de haut niveau : points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour	-	
	Après-midi	<i>Segment de haut niveau :</i> Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour	Point 5 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Mardi 9 mai	Matin	<i>Segment de haut niveau</i> Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour	Point 5 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
	Après-midi	<i>Segment de haut niveau</i> Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour	Point 6 de l'ordre du jour Point 8 de l'ordre du jour	
Mercredi 10 mai	Matin/ après-midi	<i>Dialogue entre les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat sur le thème spécial : point 7 de l'ordre du jour (journée entière)</i>	Point 8 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Jeudi 11 mai	Matin	Plénière :	Point 8 de l'ordre du jour Point 9 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
	Après-midi	Approbation des projets de rapport sur les points 5, 6, 7 et 8 et rapport sur le projet de décision sur le point 9 de l'ordre du jour	Examen des projets de résolution du comité de rédaction	
Vendredi 12 mai	Matin	Plénière :	Examen des projets de résolution du comité de rédaction	
		Résumé du président sur le segment de haut niveau et le dialogue		
		Projets de rapport de la Plénière sur les points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour		
	Après-midi	Projets de rapport du Comité plénier Rapport sur les projets de résolution et les points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour		